

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Ethiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321  
Email: [oau-ews@telecom.net.et](mailto:oau-ews@telecom.net.et)

---

**PREMIERE CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR  
L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU  
TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

**SOMMET DE NAIROBI POUR UN MONDE SANS MINES**

**NAIROBI, 29 NOVEMBRE – 3 DECEMBRE 2004**

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR SAID DJINNIT, COMMISSAIRE DE L'UNION  
AFRICAINNE CHARGE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE**

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR SAID DJINNIT, COMMISSAIRE DE L'UNION  
AFRICAINNE CHARGE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE**

**Excellences les chefs de délégations,  
Monsieur le Président de la Conférence d'Examen,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord vous exprimer le regret du Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Alpha Oumar Konaré, qui n'a pu, pour des raisons indépendantes de sa volonté, se joindre à vous à l'occasion de cette 1<sup>ère</sup> Conférence d'Examen de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel. Il m'a demandé de réitérer, devant votre auguste Assemblée, l'engagement de l'Union Africaine à continuer à oeuvrer avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'action contre les mines pour libérer l'Afrique et le reste de notre planète de cette arme insidieuse qui n'a fait que trop de victimes innocentes.

La présente réunion est symbolique à plus d'un titre. D'une part, parce qu'elle constitue la première Conférence d'Examen de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel. Comme telle, elle nous offre évidemment l'opportunité - et tel est du reste son objet - de faire le bilan de la mise en oeuvre de la Convention et de convenir des défis - avouons-le encore nombreux - à relever pour faire du slogan de la présente Conférence - « le Sommet de Nairobi pour un Monde Sans Mines » - une réalité tangible pour tous ceux et toutes celles dont la vie peut, à tout moment et de façon dramatique, changer de cours au détour d'une rencontre malencontreuse avec une mine.

Dans le même temps, la présente Conférence est l'occasion de célébrer le chemin parcouru depuis le lancement du processus dit d'Ottawa. Je voudrais ici rendre un hommage mérité aux organisations de la société civile, en particulier la Campagne internationale pour l'interdiction des mines (ICBL), pour la contribution déterminante qui a été la leur dans l'aboutissement du processus dit d'Ottawa. Qu'il me soit, au passage, permis de souligner que la mobilisation qui a été et continue d'être celle de la société civile s'agissant de la lutte contre le fléau des mines devrait nous servir de leçon dans bien d'autres domaines pour faire avancer la cause de la paix et de la justice.

Que la 1<sup>ère</sup> Conférence d'examen se tienne en cette terre d'Afrique qu'est le Kenya ajoute beaucoup au symbolisme de notre rencontre d'aujourd'hui. Je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir en exprimant ma gratitude aux autorités kenyanes pour la chaleur de leur accueil et la qualité de l'organisation de la Conférence. Pour nous Africains, le choix de Nairobi revêt une double signification : d'abord parce qu'il s'agit là d'une reconnaissance de la contribution importante qui a été celle de l'Afrique au processus qui a abouti à la Convention

d'interdiction des mines antipersonnel; ensuite parce qu'il s'agit d'une occasion unique de sensibiliser encore davantage la communauté internationale sur l'ampleur des problèmes auxquels notre continent est confronté en raison de la prolifération des mines antipersonnel.

Comme vous le savez, l'Afrique est l'une des régions du monde les plus affectées par le fléau des mines antipersonnel. Aussi n'est-il guère surprenant que l'UA, et avant elle l'OUA, se soit activement engagée dans la campagne pour l'interdiction des mines. Dès 1995, l'OUA s'était prononcée en faveur de l'interdiction totale de cette arme. La première Conférence continentale d'Experts africains sur les mines antipersonnel, tenue à Kempton Park, en Afrique du Sud, en mai 1997, et le Plan d'Action auquel elle a abouti ont constitué un jalon essentiel dans le processus qui a abouti à la Convention d'interdiction des mines antipersonnel.

Les progrès accomplis au niveau du continent en vue de sa transformation en une zone exempte de mines sont assurément impressionnants. Sur 53 Etats membres de l'UA, 49 ont ratifié la Convention d'interdiction. Des avancées notables ont été enregistrées s'agissant de la destruction des stocks de mines, du déminage et de l'assistance aux victimes. Mais beaucoup reste à faire pour parvenir à l'objectif ultime que nos Etats membres se sont fixés.

C'est dans cette optique et en préparation de la présente Conférence d'Examen, la Commission de l'Union Africaine a convoqué à Addis Abéba, du 15 au 17 septembre 2004, la 2<sup>ème</sup> Conférence continentale des Experts africains sur les mines antipersonnel. Cette Conférence - que le Président et le Secrétaire Général de la Conférence d'Examen ont honoré de leur présence - a adopté une Position commune.

Il ne saurait évidemment être question pour moi d'exposer, dans le détail, les éléments de cette Position commune. Je voudrais, toutefois, en relever les aspects les plus saillants, à savoir :

- l'universalisation de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel en Afrique, au plus tard au cours de la période menant à la prochaine Conférence d'Examen;
- la nécessité pour les Etats membres parties à la Convention d'honorer scrupuleusement leurs obligations, qu'il s'agisse de l'adoption de mesures juridiques, administratives et autres appropriées, pour prévenir et supprimer toute activité prohibée au terme de la Convention, des mesures de transparence prévue par l'article 7, de la destruction des stocks, etc.
- la nécessité pour les Etats non parties à la Convention de s'abstenir de vendre, d'exporter ou de transférer des mines antipersonnel et de mettre

en place des sanctions pénales pour prévenir le commerce illicite des mines antipersonnel;

- le respect par les acteurs non étatiques de la norme internationale établie par la Convention d'interdiction ;
- le renforcement des capacités africaines dans le domaine du déminage et de l'assistance aux victimes ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques globales dans le domaine du déminage et de l'assistance aux victimes, ainsi que le développement de la coopération interafricaine;
- la mobilisation d'une assistance internationale accrue au profit des pays africains affectés.

La Position commune prévoit un mécanisme de suivi, afin d'en assurer la mise en oeuvre. Il est, en outre, prévu de convoquer une 3<sup>ème</sup> Conférence d'experts africains afin de préparer la 2<sup>ème</sup> Conférence d'Examen.

C'est sur la base de cette Position commune que l'UA continuera à s'impliquer dans l'action contre les mines et à solliciter l'appui de la communauté internationale.

### **Mesdames et Messieurs,**

Pour nous, à l'Union africaine, l'action contre les mines n'est qu'un volet de nos efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. De ce point de vue, je voudrais mettre en relief l'action qui est celle des dirigeants africains tant au niveau de l'UA que des groupements régionaux pour mettre un terme au fléau dévastateur que constituent les conflits, lesquels sont à l'origine de la demande de mines. Depuis la mise en place, en mars dernier, du Conseil de Paix et de Sécurité, l'UA s'est attelée à cette tâche avec une détermination et vigueur renouvelée. Je salue, à cet égard, l'appui croissant dont nous bénéficions de la part de nos partenaires.

Je voudrais, en conclusion, réitérer la détermination de l'UA à tout faire pour traduire dans la réalité le slogan de cette Conférence, à savoir faire de notre Monde un Monde Sans Mines. Notre engagement sur ce point est sans relâche.

S'il ne fait guère de doute que le chemin à parcourir reste encore long, il n'en reste pas moins vrai que la bataille est bien engagée et que, grâce à nos efforts collectifs, à votre détermination et à la nôtre, la victoire sera au rendez-vous.

Je vous remercie.